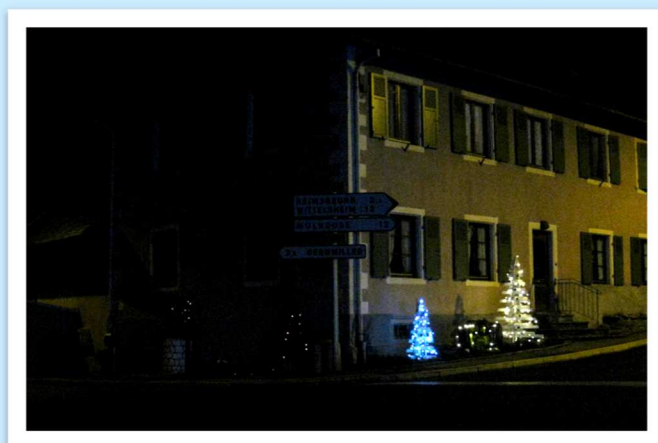
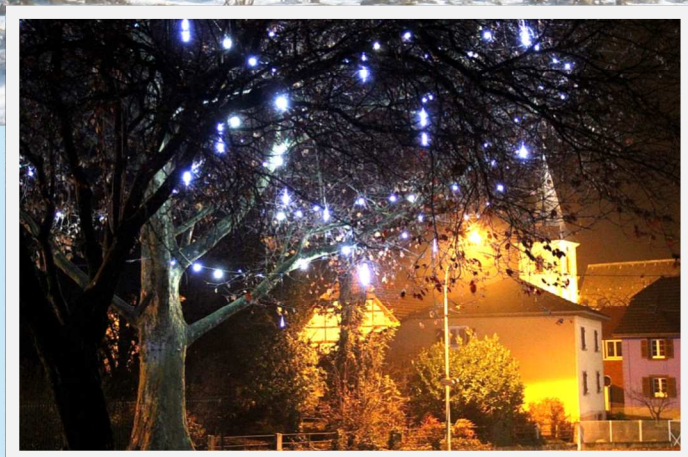


GALFINGUE

ECHO N° 26
Février 2018





LE MOT DU MAIRE

Chers Galfinguoises et Galfinguois,

Les fêtes de fin d'année se sont à présent éloignées de nos calendriers et nous sommes en période de carnaval ce qui nous rappelle que la saison hivernale est encore bien présente. Je me permets donc d'adresser à chacune et chacun d'entre vous mes meilleurs vœux en souhaitant que vos espérances trouvent un écho à la hauteur de vos attentes en cette nouvelle année 2018.

Je souhaite essentiellement vous tenir informé de nos principales réalisations et orientations pour votre village en vous faisant un zoom sur 2017 et partager nos ambitions pour 2018. J'ai décidé, en accord avec vos élus, de ne pas renouveler la traditionnelle cérémonie des vœux à l'instar de certaines communes car différentes réunions publiques jalonnent cette année pour vous tenir informé des dossiers importants de la commune.

Sans revenir à des aspects de politique nationale et contraintes imposées aux collectivités qui semblent s'inscrire dans la continuité du mandat exécutif précédent, je dénonce une forme de lâcheté de l'état qui fait porter aux maires devant la population l'endettement massif et le déficit chronique de notre pays. Croyez bien que l'immense majorité des économies possibles pour notre village est réalisée depuis de nombreuses années alors que tant de sources financières restent mobilisables dans les budgets nationaux. Je déplore que le politiquement correct ou tout simplement le manque de courage et le lobbying n'autorisent pas d'égratigner les puissants de ce monde. Songez simplement que l'essentiel de l'assiette de la fiscalité nationale repose aujourd'hui encore sur la valeur ajoutée de ce que produit l'homme (nous sommes donc toujours à l'ère industrielle...) alors que l'économie numérique passe honteusement entre les

mailles du filet. De surcroît des montages juridiques et financiers honteux mais légaux favoriseraient cette injustice et ce manque à gagner fiscal. Je constate avec dépit que toute morale est bien vaine, sans parler des guerres et des populations miséreuses que les grands de ce monde regardent comme un spectacle affligeant tout en nous interpellant et mieux encore en nous responsabilisant. Jamais les inégalités n'ont été aussi criantes et jamais les richesses ne se sont autant concentrées sur une poignée d'individus...

C'est pour toutes ces raisons que nous nous battons pour garder un peu de proximité malgré un service public qui se détache avec la dématérialisation des demandes de passeports, de cartes d'identité, de permis de conduire, de cartes grises qui ne constituent à mes yeux aucun progrès dans la mesure où les processus ne sont pas fiables et totalement dépersonnalisés... Quand pourrions-nous sanctionner les défaillances du service public, leur laxisme et limoger ceux qui font perdre des sommes considérables juste par des mauvais choix ou devrais-je dire par coquetterie parfois ?

Mais 2017 a donc été l'occasion pour notre commune de concrétiser certaines réalisations et prendre les décisions qui verront le jour en 2018 :

La numérisation complète de notre cimetière par une identification des tombes et une informatisation des concessions est effective. Un logiciel de gestion dédié et surtout une numérisation précise du plan et des implantations étaient devenus une vraie nécessité mais surtout une mise en conformité. L'installation de 8 stèles complémentaires dans le columbarium ainsi que la réalisation d'un ossuaire pour traiter les tombes abandonnées sont programmées pour cette année.



LE MOT DU MAIRE

La réalisation d'un mur de soutènement rue de Thann en limite de la propriété communale dite « Rimelen » a été rendue indispensable.

L'aménagement paysager des abords de la chapelle ainsi que la plantation du talus en face qui longe le lotissement « les champs » réalisée lors de la journée citoyenne contribuent à l'amélioration de l'embellissement de notre espace public.

Après l'instauration subie des rythmes scolaires mis en œuvre en 2014, le nouveau gouvernement a permis fin juin 2017 de revenir à la semaine de 4 jours. Le temps imparti n'a pas permis de réorganiser la semaine scolaire dès la rentrée 2017 et de donner satisfaction à la demande des parents comme indiqué en réunion d'information à leur intention le 27/06/2017.

Dans le même temps, nous avons démarré des réunions d'échanges sur la faisabilité d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la municipalité de Heimsbrunn.

Au fil de nos rencontres du second semestre et notamment avec les menaces non voilées de l'Académie, nous avons dû conclure que de faisabilité nous étions passés dans une situation de **nécessité car notre école des 3 tilleuls est clairement en danger dans un avenir proche.**

C'est ainsi que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité lors de son dernier conseil du 15 janvier, de la création d'un RPI avec comme corolaire, tel que je m'y étais engagé auprès des parents, un retour à la semaine de 4 jours. Une réunion publique d'information a déjà eu lieu le 15 décembre 2017 et une nouvelle sera organisée conjointement avec la municipalité de Heimsbrunn pour indiquer les modalités techniques de mise en place.

Conscient que ce choix ne crée ni l'enthousiasme, ni l'unanimité chez les parents, je peux vous assurer que la contrainte financière de l'ordre de 20 k€ supplémentaire sur le budget communal ne me réjouit davantage. En revanche, c'est en pleine confiance et en pleine conscience que nous avons pris cette décision car notre vision ne peut s'arrêter sur la situation présente mais au contraire nous devons réfléchir à l'avenir de notre école pour les enfants de demain de notre village.

Je peux vous assurer que nous avons d'ores et déjà pris en compte un maximum d'attentes pour ne pas bouleverser le fonctionnement actuel en termes d'horaires pour les parents et les enfants.

Déjà longuement développé lors de précédentes éditions, l'avancement de la transformation de notre POS en PLU reste encore bien incertain car nous restons déterminés sur les travaux et les réflexions que nous avons menées pour le développement harmonieux de notre commune dans le respect du maintien de notre ruralité. C'est pourquoi, déjà annoncée à maintes reprises mais à chaque fois repoussée, je compte bien vous proposer une réunion publique d'information au cours de ce printemps avant d'arrêter notre PLU qui sera suivie d'une longue période de purge d'enquête publique et autres délais de recours.

Comme vous le savez déjà, un changement important dans le mode de collecte des ordures ménagères est désormais engagé comme avec 14 autres communes de l'agglomération.

Nous passerons d'une collecte simple à une collecte sélective qui se substituera à l'apport volontaire hormis le verre et les habits dont les conteneurs resteront aux endroits actuels.



LE MOT DU MAIRE

L'enjeu de ce changement est avant tout environnemental en augmentant le taux de collecte et de valorisation des déchets recyclables.

Je vous renvoie vers le dossier développé dans cet édito parallèlement à la réunion publique qui s'est tenue le 22 février où vous étiez 80 participants. Tous les sujets ont pu être abordés ainsi que l'évolution programmée de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur 9 ans induite par l'article 1639 A bis du code général des impôts qui aboutira à un lissage progressif du taux à l'échéance 2027.

Il a également été rappelé que ce changement n'avait aucun impact financier pour le contribuable.

Notre décharge verte communale devient progressivement une **décharge publique tout court** : après des années de bienveillance, d'entretien et de maintien du site par la municipalité et ses agents au service des habitants de la commune, une réflexion sur son devenir devient incontournable tant les incivilités se multiplient et les incendies en été qui nécessitent régulièrement le déplacement du centre de secours de Burnhaupt.

Vous trouverez également dans cet édito nos autres projets 2018 qui verront le jour avec principalement la réalisation de notre aire de loisirs rue de Hochstatt dont je vous laisse découvrir le plan d'implantation et notre projet de verger communal. Ces réalisations me tiennent particulièrement à cœur et j'espère ce sentiment partagé avec vous !

Malgré cet environnement normatif et financier de plus en plus contraint, nous continuons d'avancer à votre service pour toujours augmenter le sentiment du « mieux vivre à Galfingue » avec l'engagement d'une équipe d'élus dévoués et disponibles que je remercie très chaleureusement et auxquels j'associe l'ensemble de notre personnel municipal.

Bien amicalement et très Bonne Année 2018,

Votre maire,

Christophe BITSCHENE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALFINGUE
DE LA SEANCE DU 28 AOUT 2017**

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

2° SIGNATURE DE 2 CONVENTIONS AVEC LA FEDERATION DES FOYERS- CLUBS D'ALSACE :

Mme Françoise HANSER, 1^{ère} Adjointe, donne les explications.

2.1. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

2.2. Extra-Scolaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces 2 conventions avec la Fédération Départementale des Foyers-Clubs.

3° PERSONNEL COMMUNAL

3.1. Création d'un Contrat Unique d'Insertion CAE (droit privé)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la candidature de Joëlle KIEFER pour un contrat aidé dont l'éligibilité est effective à partir du 10 juillet 2017.

3.2. Gratification de fin d'année 2017

3.3. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale

4° ADHESION DE LA VILLE DE HESINGUE AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

5° AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA DOLLER

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller présenté par la Commission Locale de l'Eau, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avis et à le transmettre à la Commission Locale de l'Eau.

6° RESILIATION D'UN BAIL DE FERMAGE DE TERRES COMMUNALES

Le Maire donne lecture du courrier du 25 juillet 2017 de M. FISCHER Maurice concernant sa décision de prendre sa retraite après la prochaine récolte en novembre 2017.

La parcelle communale exploitée en fermage par ce dernier, est issue de la parcelle n° 83, section 25 pour une surface de 1.25 ha.

Le Conseil Municipal fait donc le choix de ne plus mettre en fermage cette parcelle, mais de réaliser sur une partie une prairie fleurie et sur une autre d'y créer un verger communal pour les habitants et les scolaires (verger-école).

7° DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les décisions modificatives sur l'exercice comptable 2017.

8° PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POLYVALENTE

Par délibération du Conseil Municipal du 05/04/2017, la décision a été prise de confier à l'ADAUHR-ATD, une mission d'assistance portant sur le projet de création d'une aire de jeux sur le terrain où sont situées les tables de ping-pong dans le prolongement du terrain de foot.

Après un tour de table, les élus ont donné leur avis et valide à l'unanimité le projet tel qu'exposé par M. le Maire. L'opération consistera en l'aménagement des parcelles 11, 12 et 13 de la section 25, rue de Hochstatt, à proximité du terrain de foot, en aire de jeux polyvalente.

L'on y trouvera :

Une aire de jeux multisports type city stade, entièrement clôturée, avec bancs assis debout et revêtement en gazon synthétique,

Une aire de jeux pour enfants de moins de 6 ans avec 3 agrès à ressorts, avec sol souple et clôture périphérique, et 2 bancs,

Le réemploi des tables de ping-pong et table de pique-nique, et la mise en place de rack pour 6 vélos,

La plantation de 4 arbres et d'arbustes le long d'un talus à créer coté chemin rural.

9° SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PRESBYTERE DE LUTTERBACH

Christophe BITSCHENE informe l'assemblée des différentes réunions qui ont eu lieu ce printemps à l'initiative de M. Rémy NEUMANN, Maire de Lutterbach en présence des Maires des communes de la communauté de paroisse, des présidents des conseils de fabrique et des prêtres.

Après explications, le Conseil Municipal décide **de ne pas donner suite** pour la signature de la convention de mise à disposition du presbytère de Lutterbach et d'attendre une nouvelle proposition de convention qui prendrait en compte les situations propres à chaque commune.

10° DIVERS.

M2A : Ateliers-projets

M. le Maire rappelle la méthodologie de travail menée par le nouveau Président M2A, M. Fabian JORDAN qui souhaite faire adhérer les conseils municipaux de l'agglomération avec la mise en place d'ateliers-projets.

Déploiement du compteur LINKY par ENEDIS

Plusieurs demandes ont été réceptionnées concernant le déploiement du compteur LINKY auxquelles M. Christophe BITSCHENE a répondu.

Il rappelle que la commune n'a pas à se positionner ni à se substituer à la responsabilité individuelle, sachant que toute délibération communale visant à interdire la pose de ces compteurs, n'aurait aucune portée juridique.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat d'Electricité.

Caducité du POS à compter du 27 mars

Une lettre du préfet informant que notre POS est devenu caduque à compter du 27 mars 2017, en attendant la mise en place du PLU c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui prend le relais.

Projet RPI

Mme Marie-Claire ABRAMATIC rend compte d'une réflexion globale avec la commune de Heimsbrunn sur le projet.

La procédure de mise en place d'un RPI à la rentrée 2018 tient compte d'un calendrier et devra être mis à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole dès le 1^{er} trimestre 2018.

Le transport entre Heimsbrunn et Galfingue devra être encadré par une convention signée par les deux communes afin de définir l'aspect financier qui en découlera.

Une réunion publique aura lieu pour informer les parents.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GALFINGUE DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2017

2° CHASSE COMMUNALE 2015-2024 : AVIS RENDU PAR LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE (4 C) DU 13/11/2017

Le Conseil Municipal valide l'avis favorable émis par la Commission.

3° PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POLYVALENTE

3.1. Demande de subvention auprès de la Région Grand-Est au titre du dispositif de soutien aux investissements locaux à l'échelle intercommunale

3.2. Charte interne « MAPA » : Avis rendu par la commission

Le Maire rend compte de la réunion MAPA de ce matin, au cours de laquelle il a été procédé à l'ouverture et l'analyse des offres, en présence de Mme Florence BISI de l'ADAUHR.

Après étude et analyse des offres, la commission n'a pas émis d'avis définitif.

Une nouvelle réunion d'attribution des lots est retenue.

Concernant l'aspect budgétaire et financier, le Maire apporte l'information que les offres analysées sont de l'ordre de 104 147.88 € HT ; pour une estimation de base de 125 000 € HT.

4° OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) - Programmes 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- les travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2018 dans les parcelles 1b, 7, 8 et Chablis pour un volume total de 652 m3.
- approuve le programme des **travaux d'exploitation** et l'état prévisionnel des coupes présenté par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2018 dans les parcelles 1b, 7, 8 et Chablis pour un volume de 652 m3 représentant une recette brute de 24 990 € HT ;
- vote les crédits correspondants à ce programme : 17 293 € HT ;
- le bilan net prévisionnel total se chiffre à environ 7 698 € HT.

4.2. Travaux patrimoniaux – Programme d’actions

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le programme des travaux d’actions (patrimoniaux) pour l’exercice 2018, pour un total HT de 3 446 € HT.

5° FISCALITE DIRECTE LOCALE :

5.1. Exonérations facultatives en matière de taxe communale d’aménagement

Le Maire propose d’exonérer totalement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

5.2. Taxe d’Habitation : modification du taux de l’abattement général à la base antérieurement institué

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le taux de l’abattement général à la base antérieurement institué ;
- Fixe le nouveau taux de l’abattement à 5 % ;
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5.3. Signature d’un contrat de partenariat de vérification sélective des locaux (VSL) avec la Direction Générale des Finances Publiques

La signature de ce contrat de partenariat entre la DGFP et la Commune, permettra de s’engager dans une démarche volontariste visant à renforcer leur collaboration afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales.

6° URBANISME :

6.1. Vente propriété JOVICIC Louis : procuration aux fins de mainlevée de l’inscription figurant au Livre Foncier

6.2. Commune de Galfingue / M. JUNCKER Stéphane : Constitution de servitudes de passage et de réseaux au lieudit « Im Kleinfeld »

7° DECISIONS MODIFICATIVES n° 04 et 05/2017

8° AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D’ENTRETIEN DES RD EN AGGLOMERATION AVEC LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

En absence d’informations et de précisions supplémentaires demandés à la Direction des Routes, suite à un courrier du 11 octobre 2017, le Maire suggère de reporter ce point à une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal valide ce report.

9° PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2016 DES DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

10° DIVERS

10.1 Ordures ménagères

Conteneurisation – Collecte sélective des déchets

La Communauté d’Agglomération poursuit la mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur l’ensemble du territoire. Pour Galfingue l’opération démarrera début 2018.

Chaque foyer sera équipé gratuitement de bacs à roulettes :

- 1 bac à couvercle jaune pour les déchets recyclables ;
- 1 bac à couvercle marron pour les ordures ménagères.

Une réunion publique et une enquête préalable permettront à la population d’être informés des modalités pratiques de ce nouveau service.

Lissage de la TEOM (Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères)

Dans le même temps, le Maire informe les conseillers que M2A, afin d’être en conformité avec la loi, doit d’ici 2020 adopter un taux unique pour toutes les communes faisant partie de l’agglomération mulhousienne. Pour l’heure et depuis 2010, m2A comprend 15 zones différentes de perception de la TEOM.

Galfingue est en zone 10 avec le taux le plus bas de 7 %.

Une proposition de lissage est envisagée sur 10 ans, entre 2018 et 2027 pour arriver à un taux uniforme de 12,49 %.

Une délibération sera soumise au Conseil d’Agglomération lors de la séance du 11 décembre prochain.

10.2. Projet de RPI Galfingue/Heimsbrunn

Depuis février, une réflexion est menée entre les 2 communes pour ce projet.

Un travail constructif a déjà été réalisé, notamment une rencontre avec les élus de Bantzenheim et Chalampé où un RPI est en place depuis la rentrée 2017.

D'autres réunions de travail ont eu lieu avec la Fédération des Foyers-Clubs, et les élus de la Commune de Heimsbrunn.

Le Maire d'une part, fait lecture du courriel du 12 octobre de Mme Marie PERPINA, Inspectrice d'Académie de la circonscription de Wittelsheim apportant des réponses aux questions posées lors de l'entretien du 5 octobre, et d'autre part transmet des informations données par Mme Anne-Marie MAIRE Inspectrice d'Académie (DASEN) ce jour, lors d'une réunion à Colmar :

- *Les structures actuelles ne pourront pas être gardées par chaque commune et dans chaque commune ;*
- *Compte tenu des faibles effectifs, dans chaque commune, et de leur baisse, d'autres fermetures pourront être prononcées lors des cartes scolaires à venir. Rien ne permet donc d'affirmer qu'il n'y aura plus de multiple niveau. La question de la taille critique des écoles nécessaire à leur bon fonctionnement ne peut être éludée avec toutes les questions qui pourraient se poser : le turnover des enseignants (classes à multiples niveaux ou classes uniques), la stabilisation des équipes, l'isolement des enseignants, la décharge du directeur.*
- *La question d'un RPI concentré, qui constitue une solution de mutualisation de l'offre scolaire, dans une seule commune peut être posée ou peut se poser dans un avenir proche.*

En conclusion : La survie des 2 écoles nécessitera sans aucun doute, la mise en place d'un RPI.

Une réunion publique à destination des parents est à programmer rapidement avant la fin de l'année, qui se fera dans un premier temps dans chaque commune.

Rappel

Décharge verte

Peuvent uniquement être déposés, les végétaux type gazon, mauvaises herbes, compost, branchage, etc... (sortis de leur sac plastique)

Après nos multiples efforts d'informations et de communication, nous déplorons un dépôt abusif de matériaux non autorisés à cet endroit.

Les conséquences de ces pratiques volontaires pourraient engendrer la fermeture de ce site bien utile à toute la population. Afin de ne pas pénaliser l'ensemble de la population, la municipalité lance un appel à témoins pour toute décharge illégale constatée.

Face à ces dépôts sauvages, la municipalité a dû prendre une décision rapide, ce qui a conduit à la fermeture provisoire du site.



Nous conduirons une réflexion sur le devenir de ce site et l'organisation en général de dépôts de végétaux.

PROJET DE RPI HEIMSBRUNN - GALFINGUE

Depuis la rentrée précédente, nos deux communes travaillent activement à la création d'un RPI pour la rentrée prochaine.

Une réunion publique avec les parents et futurs parents des élèves scolarisés et l'équipe enseignante a eu lieu le 15 décembre dernier pour répondre aux questions spécifiques que chacun peut se poser.



MAISON RIMELEN

Les anciens pavés de nos rues et de la place vont connaître une seconde jeunesse et seront réimplantés dans la cour de la maison Rimelen.



VERGER COMMUNAL

A l'entrée du village côté Heimsbrunn où se situent déjà des prairies fleuries, un verger communal sera créé avec une trentaine d'arbres fruitiers de diverses variétés pour les habitants et les scolaires.

PRAIRIES FLEURIES
VERGER COMMUNAL



ELARGISSEMENT DE LA RUE DES VERGERS

Un élargissement de la voie rue des Vergers peut enfin se réaliser et sera mis en œuvre ce printemps.

Avant



Après



MISE EN CONFORMITE PMR : Quai de bus

Afin de mettre en conformité les accès pour les personnes à mobilité réduite, le dernier quai de bus de la rue de Heimsbrunn va être réalisé.



CIMETIERE :

Agrandissement du columbarium

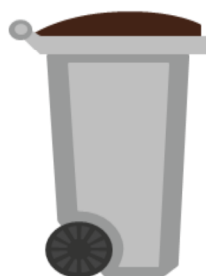
Toutes les cases du columbarium étant occupées, il est nécessaire de l'agrandir, il sera mis en place dans la continuité de l'actuel.



*Projet
d'implantation*

INFORMATION

Collecte des déchets ménagers et du tri sélectif : du nouveau à partir du 12 mars 2018 !



Vous avez récemment réceptionné deux nouveaux bacs :
un bac à couvercle brun destiné aux ordures ménagères et un bac à couvercle jaune destiné aux déchets recyclables.

Ces bacs vous ont été présentés lors de la réunion publique d'information du 22 février dernier !

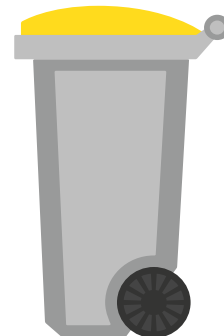


La nouvelle collecte débutera le 12 mars prochain !

Le ramassage des ordures ménagères (bacs à couvercle brun) aura lieu tous les vendredi matin.

Le ramassage des déchets recyclables (bacs à couvercle jaune) aura lieu le jeudi matin semaine paire (tous les 15 jours).

Les bacs seront à présenter la veille au soir des ramassages.



Mairie de Galfingue
9 rue du 25 Novembre 1944
Tél. : 03 89 81 99 12
mairie@galfingue.fr
www.galfingue.fr



M
MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
WWW.MULHOUSE-ALSACE.FR
Mulhouse Alsace Agglomération

Ordures ménagères



Ramassage :
1 fois par semaine*

Vendredi matin

Par mesure d'hygiène, merci de placer
les ordures ménagères dans un sac fermé
avant de les déposer dans le bac.

Déchets recyclables

- Tous les papiers, emballages et briques en carton
- Tous les emballages en plastique
- Tous les emballages en métal

Consignes
de tri
détaillées
au verso



Ramassage :
1 fois tous les 15 jours*

(Semaine paire)

Jeudi matin

* Certaines adresses ont des fréquences de collecte différentes, selon des règles définies par le service de ramassage.

Les collectes sont maintenues tous les jours fériés



- Boîtes et emballages
- Papiers, journaux, magazines
- Briques alimentaires

Tous les papiers, cartons



- Bouteilles
- Flacons et bidons
- Sacs, sachets, films plastique
- Pots, boîtes et barquettes

Tous les emballages en plastique



- Boîtes de conserve
- Canettes
- Barquettes aluminium
- Aérosols vides
- Bidons de sirop

Tous les emballages en métal



- Restes de repas
- Absorbants
- Couches-culottes
- Déchets en plastique qui ne sont pas des emballages
- Lingettes
- Mouchoirs

Ordures ménagères

Mulhouse Alsace Agglomération et vous !



Une belle carte de visite !

- 3^{ème} agglomération du Grand Est
- 39 communes pour 280 000 habitants
- un territoire de 430 km²
- 1^{er} pôle des musées techniques d'Europe
- le Parc zoologique et botanique est le 1^{er} site touristique du Haut-Rhin
- 8 piscines, 1 plan d'eau, 1 patinoire olympique, 3 plaines sportives
- 340 km d'aménagements cyclables
- 8000 étudiants au sein d'un campus européen
- 10 000 enfants dans les périscolaires de m2A

Le saviez-vous ?

Si Mulhouse Alsace Agglomération a pour ambitions principales de promouvoir l'attractivité du territoire et de développer l'emploi, par le soutien des entreprises locales et l'accueil des nouvelles entreprises, et par le soutien à l'Université et à la formation, elle est aussi très active dans votre quotidien en vous rendant de nombreux services :

- des **mobilités adaptées à chacun** et s'inscrivant dans un programme de transition énergétique :
 - un réseau de transports en commun dense : Filéa service à la demande, bus, tram-bus, tramway et tram-train,
 - le développement de l'autopartage et du co-voiturage,
 - un schéma de pistes cyclables important avec 340 km d'aménagements cyclables
 - des circuits de randonnée pédestre : retrouvez l'ensemble des circuits en mairie ou sur mulhouse-alsace.fr
- un **cadre de vie soigné**, respectueux de l'environnement :
 - la propreté des rues : chaque année 167 agents œuvrent au quotidien en nettoyant 1000 km de rues, et en collectant quelque 4 000 poubelles de rues,
 - la collecte des déchets : 5 000 tonnes de déchets sont ramassés chaque année, et une politique de gestion des déchets se développe (tri sélectif, réduction des déchets...),
 - l'accompagnement de votre commune en matière de préservation de la nature ;
- des **services au plus près de vos familles** :
 - l'accueil des enfants en bas âge dans nos équipements collectifs ou via le réseau des assistantes maternelles, avec plus de 5000 places,
 - l'accueil périscolaire permettant la prise en charge de 10 000 enfants,
 - des actions en matière de citoyenneté et de parentalité ouvertes à tous,
 - une offre de loisirs et de sport complète : 8 piscines, 1 plan d'eau, une patinoire olympique, 3 plaines sportives, le Palais des sports, une base de canoë kayak, une base d'aviron,
 - une offre culturelle d'exception : le parc zoologique et botanique, le bibliobus, les nombreux musées du territoire que l'Agglomération soutient.

m2A Futé

en plus de ces nombreux services que l'Agglomération vous apporte, le fait d'habiter dans une commune de m2A vous permet :

- d'avoir des tarifs réduits au parc zoologique et botanique, dans toutes les piscines m2A et à la patinoire,
- de bénéficier de la carte Pass'temps si vous avez plus de 65 ans, et de Domibus si vous n'êtes plus autonome dans vos déplacements ;

Retrouvez tous nos bons plans et toutes nos infos sur :

www.mulhouse-alsace.fr

Facebook : Mulhouse Alsace Agglomération



Assemblée de citoyens, le Conseil de développement recrute !

Vous aimez réfléchir aux sujets qui touchent notre territoire comme le vivre ensemble, le vieillissement de la population, le commerce... Vous souhaitez donner votre avis de citoyen sur des projets. Vous avez des idées que vous aimeriez approfondir pour les proposer aux élus. **Venez rejoindre l'assemblée de citoyens du Conseil de développement.**

L'Agglomération m2A renouvelle l'assemblée de son Conseil de développement en ce début d'année 2018 Cette assemblée citoyenne est constituée d'une centaine de personnes bénévoles issues des communes, d'associations, de structures locales et de citoyens volontaires.

Votre engagement

Prendre du temps pour participer à des groupes de travail une à deux fois par mois.
Participer aux activités du Conseil de développement pendant la durée d'un mandat de trois ans.
Partager vos idées dans un esprit constructif et bienveillant

Comment postuler ?

Si vous souhaitez devenir membre du Conseil de développement, faite acte de candidature en envoyant un mail pour vous présenter et dire vos motivations à mission.intercommunalite@mulhouse-alsace.fr.

Une quarantaine de candidatures seront retenues. Tous les candidats recevront une réponse.

Les candidats retenus recevront une invitation pour participer à la séance d'installation de l'assemblée du Conseil de développement qui aura lieu **le 8 mars 2018**.

Date limite pour le dépôt des candidatures : 15 février 2018.

Maison de Justice et du Droit



Des consultations juridiques
gratuites sur rendez-vous

Vous avez besoin de renseignements et de documentation ?

La Maison de Justice et du Droit
vous accueille du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

La Maison de Justice et du Droit,
c'est aussi, uniquement sur
rendez-vous, des consultations gratuites
avec les professionnels de la Justice

- Avocats
- Notaires
- Association d'Aide aux victimes Accord 68
- Huissiers de Justice
- Conciliateurs de Justice
- Délégué du Défenseur des Droits

Maison de Justice et du Droit

14 rue du 6^e Régiment de Tirailleurs Marocains
68100 Mulhouse
Tram ligne 1, arrêt Musée de l'Auto

Tél. : 03 89 36 80 30
Fax : 03 89 36 80 39
Mail : mjd-mulhouse@justice.fr





DATES A RETENIR

REUNION PUBLIQUE RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal): à définir.

REUNION PUBLIQUE POS/PLU : à définir.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Jours de rattrapage : Le ramassage a lieu les jours fériés sauf pour le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre s'ils tombent sur un jour de ramassage (donc pas de rattrapage en 2018).

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

- ⇒ Mercredi 21 mars 2018,
- ⇒ Mercredi 20 juin 2018,
- ⇒ Mercredi 19 septembre,
- ⇒ Mercredi 19 décembre 2018.

BALAYAGE MECANISE :

- Mercredi 14 mars 2018
- Mercredi 13 juin 2018
- Mercredi 21 novembre 2018

Lors des jours de balayage mécanisé, merci de bien vouloir enlever les voitures stationnées sur le bord de la route.

JOURNEE CITOYENNE :

- Samedi 26 mai 2018

OPERATION TULIPES

- samedi 17 mars 2018

COURSE CYCLISTE Galfingue -Spechbach-le-Haut-Bernwiller

Le dimanche 22 avril 2018 aura lieu à Galfingue, une course cycliste. Pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve, **la circulation sera interdite dans la rue des Peupliers, du Puits et de Thann vers la rue du Général de Gaulle de 9 h 30 à 18 H.**

La sortie pour ces rues, se fera par la rue des Prés.

Il y aura une restriction de circulation sur la rue du Général de Gaulle et la rue du 25 Novembre 1944, la circulation se fait dans le sens de la course :

Restriction de circulation sur la rue du Général de Gaulle et la rue du 25 novembre 1944 (la circulation ne se fera que dans le sens de la course):

- Rue du Général De Gaulle : Interdiction de circuler dans le sens Galfingue - Bernwiller ;
- Rue du 25 novembre 1944 : Interdiction de circuler dans le sens Spechbach-Galfingue.

OPERATION TULIPES A CŒUR 2018



Le printemps approche et s'annonce l'appel à votre générosité pour aider à financer les travaux de recherche de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation. Le produit de cette quête destiné à financer les travaux de recherche de l'IRHT situé à Mulhouse dont les buts sont essentiellement consacrés à la recherche sur les leucémies et les maladies cancéreuses apparentées.

La quête est autorisée du 15, 16 et 17 mars et à Galfingue, nous vous solliciterons le samedi 17 mars à partir de 13 heures par un stand devant la Mairie et une vente en porte à porte comme les autres années.

Pour tous renseignements, contactez Marie-Claire Abramatic au 03 89 81 82 04, ou 06 08 34 87 42.



Carte Pass'temps 2018

Destinée aux seniors âgés de 65 ans et plus, domiciliés dans les communes de M2A ; annuelle et gratuite, elle est à demander à la mairie.

Avantages offerts par la M2A :

- 5 entrées gratuites dans les piscines communautaires,
- 5 entrées gratuites à la Grange à Bécanes,
- 3 entrées gratuites au Parc Zoologique et Botanique,
- 1 entrée gratuite au musée EDF Electropolis,
- 1 entrée gratuite au Parc du Petit Prince pour une entrée achetée en caisse,
- 1 entrée enfant offerte à l'Ecomusée pour une entrée senior achetée en caisse,
- Orchestre symphonique de Mulhouse : 8€ pour tous les concerts,
- Tarifs réduits pour l'accès Espace Multimédia de Sémaphore,
- Tarifs réduits aux matchs de volley féminin de l'ASPTT,
- Tarifs réduits au cinéma Bel Air Mulhouse, Kinépolis, divers théâtre, cité du train, l'Office de Tourisme et des Congrès, etc...

Demande à faire en Mairie, se munir :

- ⇒ D'une pièce d'identité,
- ⇒ D'une photo d'identité.

**NAISSANCES :**

- **20.09.2016 : Elyne PHILIPPE**
Fille de Kanda PATTAMAKOMSAN et de Xavier PHILIPPE
- **07.12.2017 : Romane FUCHS**
Fille de Alice FISCHER et de Sébastien FUCHS
- **11.12.2017 : Hector SIMON**
Fils de Myriam BREDA et Olivier SIMON
- **24.12.2017 : Mélyne FROEHLI**
Fille de Gwenaëlle SOLDERMANN et de Jonathan FROEHLI

**Bienvenue aux nouveaux arrivants
2017**

Mme HOFFMANN Christine
4 rue du Général de Gaulle ;

M. DJAFER Karim et Mme JAUJOU Coralie et leurs enfants,
9 rue de Hochstatt ;

M. LAIR Christian et Mme NOEL Corinne,
5 rue du Beau Lieu ;

M. et Mme WACHBAR et leurs enfants,
45 rue du Général de Gaulle ;

**M. PISARONI Arnaud et Mme CHRISTEN Sophie
et leur enfant,** 23 E rue du 25 Novembre ;

M. et Mme PHILIPPE Xavier et leur enfant,
22b rue du 25 Novembre ;

M. BEIL Frédéric, 23 F rue du 25 Novembre ;

**M. WIANNI Dominique et Mme SUTER Carine
et leurs enfants,** 31 rue Saint-Blaise ;

**M. WERMELINGER Samuel et Mme LAMBERT Pauline
et leurs enfants,** 10 rue des Vergers ;

M. NOTTER Valentin, 4 rue du Général de Gaulle ;

Mme BACHERT Charlène, 11 rue de l'Eglise ;

Mme MORET Marie et sa fille Chloé,
14 rue des Peupliers ;

M. et Mme PABST Sébastien et leurs enfants,
30 rue Saint-Gangolphe ;

M. et Mme CORDONNIER Christophe et leurs enfants,
49A rue du 25 Novembre ;

M. CHEVALIER Mathieu et Mme BROEGLIN Sandra,
23C rue du 25 Novembre ;

M. KOHLER Christian, 15A rue du Gal de Gaulle.

MARIAGE :

- **05.08.2017 : Stéphanie HARTMANN
et KARRER Damien**
- **25.11.2017 : OYQUIN Jessica
et AILLOT Michaël**

DECES :

**14.09.2017 : Michel DURAND
à l'âge de 70 ans**

**AUTORISATION D'URBANISME
ACCORDEES A :**

M. et Mme ARNOLD Laurent, 11 rue du Beau Lieu,
Agrandissement d'une terrasse existante (19.09.17)

M. SIMON Arnaud, 7 rue des Peupliers,
Ravalement façade (16.11.2017)

M. RAUBER Olivier, 1 rue de Heimsbrunn,
Construction d'une piscine (19.12.2017)

Mairie de Galfingue
9 rue du 25 Novembre
68990 GALFINGUE

Courriel :

mairie@galfingue.fr

Tél. Mairie : 03 89 81 99 12

Fax : 03 89 81 86 29

Tél. de M. le Maire : 03 89 81 85 39

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16 h à 19 h,

Mercredi de 10 h à 12 h,

Vendredi de 14 h à 16 h.

***Veillez à bien respecter ces horaires pour permettre
le travail du secrétariat***

Heures de réception du Maire :

Le lundi sur rendez-vous.

Les adjoints se tiennent à votre
disposition sur demande.

Anniversaires



Maria BINDLER a fêté ses 85 ans
le 12 juillet 2017



Madeleine KRAFFT a fêté ses 93 ans
le 22 juillet 2017



Clémentine MEYER a fêté ses 92 ans
le 29 septembre 2017



Joseph DITNER a fêté ses 91 ans
le 14 novembre 2017



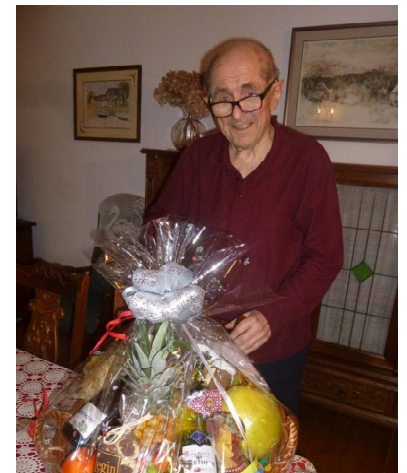
Marguerite MENGIS a fêté ses 97 ans
le 06 décembre 2017



Paul LANG a fêté ses 85 ans
le 11 décembre 2017



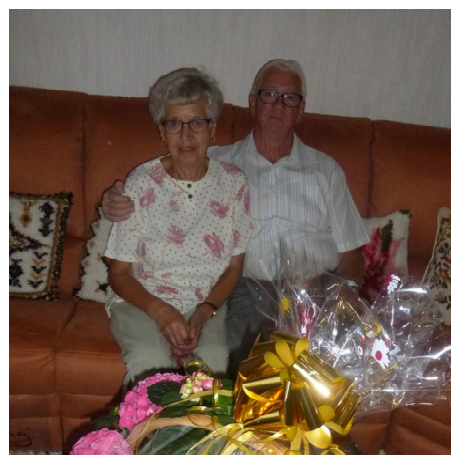
Marie-Thérèse BOEGLIN a fêté ses 85 ans
le 31 octobre 2017



Louis SCHNOEBELEN a fêté ses 90 ans
le 22 décembre 2017

Noces d'or

Georges HALLER et DECKER Hélène
Mariés le 21 juillet 2017



Fête de Noël des enfants 2017

La commune a organisé la traditionnelle fête de Noël pour une centaine d'enfants du village, à la salle polyvalente. Le spectacle « Le Noël enchanté du Yetou » a été présenté par Nathalie Kientz.

Après le spectacle, des paquets de friandises et un livre ont été distribués aux enfants de 3 à 10 ans. Ensuite, tous étaient invités à une soirée tartes flambées, préparées par les parents d'élèves, au profit de la coopérative scolaire.



Cérémonie du 11 Novembre

Lors de la cérémonie de la commémoration du 11 Novembre, nos pompiers ont été mis à l'honneur.



Joëlle KIEFER, Chef de Corps a reçu la médaille d'honneur Argent et la médaille départementale, Ludovic EGLIN été promu au grade de Sergent-Chef et Michaël KABUSS au grade de Sergent.

Inauguration et bénédiction du nouveau VPI (Véhicule de Première Intervention)



Quelques photos souvenirs de la fête de Noël des aînés 2017

Noël ensemble

La municipalité organise chaque année la fête de Noël des personnes âgées, autour d'un repas convivial et festif.

C'était un réel moment de partage, d'échanges, de chaleur et de solidarité, agrémenté par une musique entraînante et cadencée.



Quelques photos souvenirs de la fête de Noël des aînés 2017



LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ALAG

Pour débiter cette année 2018, nous vous proposons un petit poème qui mérite réflexion

*La vie est une chance, saisis-la.
La vie est beauté, admire-la.
La vie est un rêve, fais-en une réalité.*

*La vie est un défi, fais-lui face.
La vie est un devoir, accomlis-le.
La vie est un jeu, joue-la.*

*La vie est précieuse, prends-en soin.
La vie est une richesse, conserve-la.
La vie est amour, jouis-en.*

*La vie est un mystère, perce-le.
La vie est promesse, remplis-la.
La vie est tristesse, surmonte-la.*

*La vie est une aventure, ose-la.
La vie est un combat, accepte-le.
La vie est un bonheur, mérite-le.*

La vie est la vie, défends-la.

Le Président et les membres du Comité de l'ALAG, vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur, réussite dans vos projets, et surtout la santé pour vous et vos proches tout au long de l'an 2018.

A présent, nous vous laissons découvrir ou redécouvrir nos activités, et vous communiquons les informations concernant nos sections ; si vous êtes intéressés par nos actions ou si vous souhaitez nous apporter une aide ponctuelle nous vous invitons à prendre contact avec le président Joseph DECK au 06.85.77.10.27 ou par mail : joseph.deck@wanadoo.fr

LES RENDEZ-VOUS DE CETTE ANNEE

TOURNOI DE BELOTE : a eu lieu le dimanche 28 janvier 2018

ASSEMBLEE GENERALE : Vendredi 23 février 2018 à 20 h

EXPOSITION PHOTOS ANCIENNES : les 10 et 11 mars 2018

MARCHE POPULAIRE : Cette manifestation, prévue le jeudi de l'Ascension 10 mai 2018, est à l'heure actuelle annulée, en raison d'un nombre insuffisant de bénévoles.

Il pourrait toutefois être envisager de maintenir la marche annuelle dont la popularité ne se dément pas depuis 28 ans. Si des personnes souhaitent donner un peu de leur temps pour une aide à l'organisation, qu'elles se manifestent auprès de :

Colette LENUZZA au 03.89.81.98.39 ou osovana@aol.com jusqu'au 17 mars 2018 (une dizaine de personnes est nécessaire).

EXPOSITION ARTISTIQUE : Courant novembre (dates à définir)
Voir infos ci-après

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ALAG

CONFERENCE LES VIEILLES FAMILLES DE GALFINGUE ET EXPOSITION PHOTOS ANCIENNES

Les 17, 18 et 19 novembre dernier l'Association Loisirs et Animation de Galfingue organisait une exposition de photos anciennes à la salle polyvalente de Galfingue qui s'articulait cette année autour des photos de familles. Elle était réalisée en étroite collaboration avec les membres du Cercle d'Histoire de la MJC de Spechbach, où collaborent Daniel BILLER, Suzanne et Martin BRUCHLEN, tous les trois généalogistes amateurs.

CONFERENCE :

Dans le cadre de cette manifestation avait eu lieu la veille une conférence intitulée les vieilles familles de Galfingue commentée par Joseph DECK lui aussi passionné de généalogie depuis près de 40 ans. Ce rendez-vous a rassemblé près d'une centaine de personnes parmi lesquels le maire Christophe BITSCHENE, Marguerite MENGIS et Julien BINDLER, maire honoraire, tous deux doyens de Galfingue. Trois volets y ont été développés :

Les sources documentaires, qui ont permis citer quels étaient les différents patronymes présents au village au fil des siècles et comment reconstituer les familles au de-là des registres paroissiaux du village qui ne débutent qu'en 1745.

Une partie consacrée à la vie quotidienne qui a mis en lumière les professions des habitants de Galfingue, avec la spécificité locale des nombreux marchands de porcs et autres coquetiers et marchands ambulants de produits fermiers liés à l'essor industriel de Mulhouse, mais aussi les faits divers, ou les informations recueillis lors des recensements.



Dans une dernière partie l'accent a été mis sur la collecte des images et la reconnaissance des personnes. Dans le diaporama mis en forme par Daniel BILLER avec de nombreuses photos inédites on a pu démontrer que le croisement de différentes sources permet de mettre un nom sur un visage.



LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ALAG

EXPOSITION :

Dans la continuité de la conférence, deux jours d'exposition ont permis aux visiteurs de découvrir un important travail réalisé autours des familles et développé sous forme d'arbres généalogiques avec de nombreuses photos. Les BITSCHENE en étaient le fil conducteur complété par les autres patronymes comme les RECK, les BRINGEL, DECK, les WIRTH, les KARRER, les BERGER ou les SENN ou les JUNCKER.

A l'origine de cette exposition, la découverte d'une dizaine de photos concernant des membres de la famille BITSCHENE trouvée à Gommersdorf et récupérées par le Cercle d'Histoire de Spechbach. Il était évident que ces clichés, presque tous annotés au dos, même s'il concernait une branche de Franche Comté, pouvait être prétexte à une exposition à Galfingue, l'un des lieux d'encrage de cette famille. Nous avons déjà expliqué lors de la conférence en 1999 que les BITSCHENE originaire d'Angeot avait fait souche à Heimsbrunn ou trois frères et sœurs s'étaient installés après leurs mariages car leur frère était curé de cette localité. Un important travail de près d'un an réalisé par Suzanne BRUCHLEN a permis de rassembler les informations que nous possédions déjà et de les compléter pour réunir plus de 500 individus et réaliser l'arbre généalogique des BITSCHENE.

Cette manifestation a suscité un grand engouement de la part des visiteurs et a permis de belles rencontres.



Des BITSCHENE en compagnie des organisateurs : De gauche à droite : Daniel BILLER, Gérard et Françoise BITSCHENE de Saint Germain-en-Laye.

Au centre : Auguste BITSCHENE petit-fils de Thiebault BITSCHENE coureur cycliste dans les années 1920 et son épouse qui sont entourés de leurs nièces puis Suzanne BRUCHLEN et Joseph DECK

Après le beau succès de cette manifestation et l'intérêt suscité nous avons décidé de présenter à nouveau cette exposition en mettant tout de fois l'accent sur les photos anciennes le samedi 10 et dimanche 11 mars prochain à la salle polyvalente de Galfingue. Cela permettra aux visiteurs de : soit se replonger dans le passé du village soit de venir découvrir la richesse du fonds documentaire rassemblé qui sera complété par les documents que nous avons pu recueillir au mois de novembre et par des éléments nouveaux que nous souhaitons développer.



Monique et Michel BITSCHENE venus de Novillars près de Besançon
Avec le portrait de leur ancêtre Théophile BITSCHENE né à Galfingue en 1860 et qui s'est fixé à Novillars.



Famille BITSCHENE de Galfingue

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ALAG

EXPOSITION ARTISTIQUE 2018 A GALFINGUE

Après le succès rencontré par l'exposition artistique biennale de 2016, et en alternance avec l'exposition patrimoniale de 2017, nous reconduisons à l'automne 2018 une exposition des artistes amateurs et artisans de Galfingue à la salle polyvalente.

Toutes les formes d'expressions artistiques sont susceptibles d'être intéressantes à présenter : dessin – peinture – marqueterie – photos d'art - modélisme – bijoux – céramique – travaux d'aiguille - poupées – travail du bois et d'autres matériaux — décorations florales etc...

Si cet appel vous intéresse, faites-vous connaître auprès d'Emmanuel MAIRIE (tél. 03 89 81 80 29 - e.mail : e.mairie@orange.fr) ou Edmond KUREK (tél. 03 89 81 82 56) d'ici le 21 avril 2018. Nous pourrions ensemble élaborer le programme de cette manifestation, vous préciser la date retenue et, au besoin, vous apporter conseil et avis.

A l'occasion de cette nouvelle exposition nous espérons la participation des jeunes talents de l'école des Trois Tilleuls. Et nous souhaitons vous voir nombreux répondre à cette invitation.

INFOS SECTIONS

Le club du Temps Libre

Nos retraités se retrouvent les jeudis après-midi à partir de 15h pour partager diverses activités tel que jeux de cartes, tricots ou sorties. Si vous avez envie de passer un bon après-midi en toute convivialité, n'hésitez pas à rejoindre nos aînés qui se feront une joie de vous accueillir parmi eux.

Tennis

Pour tout renseignement et dès les beaux jours du printemps pour les inscriptions, les intéressés pourront prendre contact auprès de la responsable de la section: Colette LENUZZA au 03.89.81.98.39 ou osovana@aol.com

Section bibliothèque

Cette année nous fêtons les 10 ans de votre bibliothèque. Oui déjà 10 ans et nous sommes si loin des débuts dans l'ancienne cuisine du presbytère.. Depuis nous avons déménagé, nous nous sommes formés, l'équipe des bénévoles a grandi ainsi que le nombre d'abonnés. Le nombre d'ouvrages lui aussi est plus important, tout en se diversifiant. Affiliés à la Médiathèque Départementale nous vous proposons un éventail d'ouvrages souvent renouvelés : Trois achats par an sur nos propres fonds et deux échanges par an avec la médiathèque du Haut Rhin, ainsi que les nombreux dons de livres que nous acceptons bien volontiers.

Section gymnastique

La gymnastique tonique

Le mardi, de 19h à 20h : plus orientée musculation (circuit training, circuit minceur, cross training, renforcement musculaire).
Le mardi, de 20h à 21h : plus orientée cardio step, aérobic, jump, training.

Pour vous inscrire, il suffit de vous rendre à la salle polyvalente, à l'heure que vous aurez choisie, et Stéphane vous donnera un bulletin d'inscription.

*2018 UNE GRANDE ANNEE
2019 POUR LA BIBLIOTHEQUE DE GALFINGUE*



Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2018 !

LE MOT DES ASSOCIATIONS

CHORALE PAROISSIALE

Notre Communauté de Paroisses St Benoît près d'Oelenberg a chaleureusement accueilli l'arrivée d'un nouveau prêtre coopérateur, le dimanche 21 janvier, à Galfingue.

C'était l'occasion de célébrer une messe communautaire pour nos cinq paroisses. Dans son mot d'accueil, Père Piotr notre curé, a salué et remercié la présence des représentants municipaux des cinq communes et des conseils de fabrique des cinq églises. Monsieur Christophe Bitschéné, maire de Galfingue, excusé, a été représenté par ses deux adjointes, mesdames Marie-Claire Abramatic et Françoise Hanser.



Le Père Mirosław WŁODARCZYK a été officiellement présenté à notre Communauté de Paroisses par le Vicaire Episcopal Père Vincent Marie Meyer. Ce jour, nous avons également fêté St Vincent Pallotti, fondateur de la Société de l'Apostolat Catholique, la Congrégation des Pères Pallottins.

Et tout comme Père Piotr, Père Mirosław (que nous appellerons plus familièrement «Père Mirek»), est polonais et pallottin. Il a fait ses études à Varsovie, a été nommé prêtre en paroisse en Pologne, puis envoyé en mission en Ukraine. Il a ensuite appris la langue française à l'Université de Fribourg en Suisse et y a poursuivi des études de théologie. Puis il a été nommé curé de différentes paroisses en Suisse, pendant une quinzaine d'années.



Après la messe communautaire animée par les chorales de nos cinq villages, le verre de l'amitié a été offert à tous les fidèles, dans la salle polyvalente, gracieusement mise à notre disposition. Nous remercions la municipalité galfingoise pour ce geste ainsi que toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette matinée. Une belle prière commune, puis un beau moment de partage très convivial, important pour resserrer les liens entre tous les membres de notre Communauté de Paroisses.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers de Galfingue
vous souhaite une très bonne année 2018.

Notre première manifestation vient de passer : vous avez été nombreux à participer à notre crémation des sapins et nous vous en remercions. La météo était clémente et vos sapeurs-pompiers vous ont servi gratuitement et avec plaisir vin chaud, chocolat, cakes et petits gâteaux.



Comme indiqué dans l'article de l'ALAG, nous ne savons pas encore si la marche populaire aura lieu cette année, à cause d'un manque de bénévoles. Nous espérons donc pouvoir vous donner rendez-vous **le jeudi 10 mai** (Ascension), mais cela reste à confirmer.



Nous reconduirons également notre marché aux puces, en partenariat avec les parents d'élèves,

le dimanche 3 juin.



Nous vous remercions également pour le très bon accueil que vous nous avez réservé lors de notre traditionnelle vente des calendriers.



Avant toute chose, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui s'offre à nous. Nous espérons vivement que la santé soit des vôtres et que vos projets personnels et professionnels puissent se réaliser.



CHANGEMENT DE VEHICULE

En ce qui nous concerne, ce début d'année est synonyme de développement pour notre centre. En effet, nous avons acquis à la commune de Froeningen, un véhicule de type VPI (Véhicule de Première Intervention). Contrairement au précédent, celui-ci comporte une citerne avec une pompe, ainsi que 4 places. Nous pouvons ainsi travailler avec un confort supplémentaire, notamment pour les missions de type incendie.

Le VPI est toujours encore en travaux afin d'y apporter des améliorations et de le mettre aux normes 2018. Il vous sera présenté avec davantage de précision dans le prochain Echo, mais ne vous étonnez pas de le voir circuler dans la commune, nous travaillons d'ores et déjà avec.



Nous tenons à remercier nos Conseillers Départementaux Josiane MEHLEN et Vincent HAGENBACH, pour leur participation financière à cet investissement, dans le cadre du Fonds d'Investissement Cantonal.

Plan de financement du VPI

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achat du véhicule	8 000.00 €	Subvention de la Mairie	3 000.00 €
Rafraichissement de la carrosserie	1 347.64 €	Autofinancement Amicale	4 490.06 €
Mise aux normes de sécurité	3 180.00 €	Fonds d'Investissement Cantonal	6 000.00 €
Essence Pompe	73.50 €		
Frais Carte Grise	208.86 €		
Réparations Moteur	680.06 €		
TOTAL	13 490.06 €	TOTAL	13 490.06 €

RECRUTEMENT

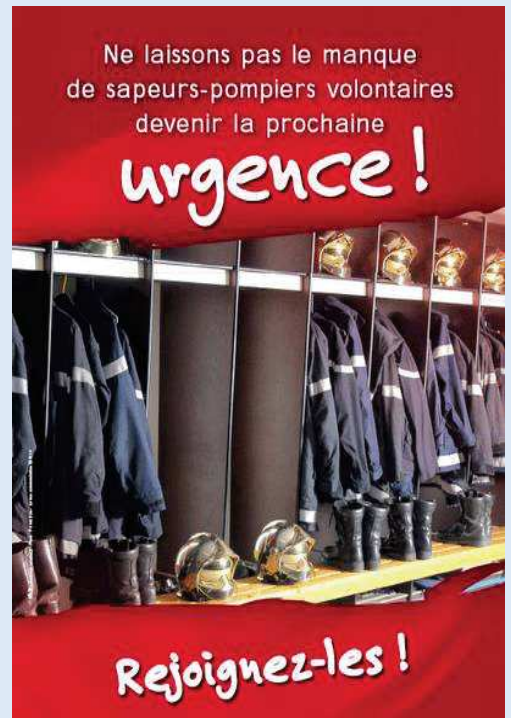
Nous lançons à nouveau un **appel au recrutement** pour cette année 2018. Malgré tous nos efforts, notre effectif ne nous permet pas de pérenniser notre corps et donc votre secours de proximité.

N'AYEZ PAS DE PREJUGES ET VENEZ NOUS RENCONTRER

Nous avons tous une activité professionnelle et familiale, et nous y arrivons. Notre centre ne requiert que 3 présences par mois (2 exercices et 1 contrôle du matériel).

Pourquoi nous rejoindre ?

- Etre formé(e) au secourisme par des formateurs du SDIS 68
- Devenir citoyen engagé
- Acquérir ou approfondir les notions d'altruisme, de confiance et de fraternité
- Intégrer une équipe soudée et motivée, impliquée dans la vie de la commune
- Vous serez rémunéré(e) pour les formations, exercices et interventions



ET SI EN 2018

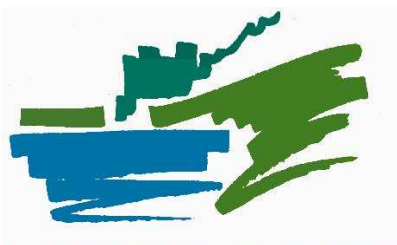
VOUS DEVENIEZ SAPEUR-POMPIER ?

CONTACTS :

MAIL : jeremy.meyer689@gmail.com

TEL : 06 68 17 39 39

Vous pouvez également **vous rendre à la mairie** qui saura vous rediriger.



Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les domaines d'intervention des gardes champêtres du secteur de Walheim sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive ! Mais l'une de ces interventions arrive régulièrement en tête du « hit parade des incivilités » :

Les divagations d'animaux domestiques

1/ la divagation d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes (2^e classe) est prévue et réprimée par l'article R 622-2 du Code Pénal.

Il est à noter que tous les animaux sont concernés par cette réglementation (chiens, chats, bovins, équins ...) et que ces animaux sont considérés comme dangereux dès l'instant où ils divagent, sans surveillance, sur la voie publique.

Cette infraction est sanctionnée par un timbre-amende de 35 euros.

Les animaux identifiés par tatouage ou puce électronique sont généralement capturés et remis à leur propriétaire; le timbre-amende n'intervenant que dans le cas d'une récidive.

Les animaux non identifiés sont transférés vers la fourrière de la SPA de Mulhouse si la commune est adhérente à cette structure.

4/ le dépôt de nourriture aux animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons (3^e classe) est prévu par l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Cette infraction (toujours plus répandue) est très souvent rencontrée dans les villages. Les chats sont de plus en plus « montrés du doigt » car ils ont une croissance démographique des plus prolifiques !

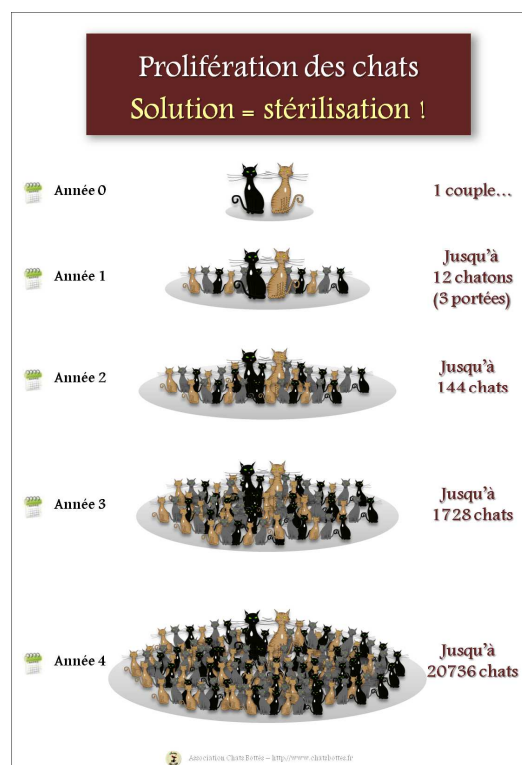
Pourtant, des mesures simples permettraient à chacun de ne plus être envahi par « ces indésirables » comme par exemple la stérilisation de son animal et le nourrissage dans un espace clos.

Le croquis ci-contre nous montre clairement que la situation peut très vite devenir insurmontable en l'absence de telles dispositions!

Il est à noter que cette infraction est passible d'une amende maximale de 450 euros.

2/ le défaut de clôture suffisante pour éviter tout risque d'accident (4^e classe) est prévu et réprimé par l'article R 215-4 du Code Rural. Généralement rencontrée dans le cadre d'une exploitation agricole, et souvent liée à un manque de nourriture, cette infraction est passible d'un timbre-amende de 135 euros.

3/ la divagation des chiens dans la nature ou promenés sans laisse en forêt hors des chemins pendant la période du 15/04 au 30/06 de chaque année (4^e classe) est prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 juillet 1989 et réprimée par l'article R.428-6-2° du Code de l'Environnement.



source : Société Protectrice des Animaux



Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 15 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans, et vous propose des postes dans plus de 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

N'hésitez pas à nous contacter.



[Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées \(CIRFA\) de MULHOUSE :](#)

1a rue Vauban - 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 60 51 43

Courriel : cirfa-terre-mulhouse.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Horaires d'ouverture MULHOUSE :

- **Le lundi au jeudi :**
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
- **Le vendredi :**
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

La permanence du CIRFA à COLMAR :

Rue des belges - 68000 COLMAR (à côté du 152°RI)

Tél : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture COLMAR :

- **Du mardi au jeudi :**
de 9h00 à 12h00
de 13h00 à 17h30
(sauf vacances scolaires uniquement le mercredi)



Des permanences sont également planifiées une fois par mois, aux C.I.O. de Thann, Guebwiller, Saint-Louis et Altkirch

(Se renseigner pour les dates et les horaires au 03 89 60 51 43)

APALIB MARCHE NORDIQUE

Animé par Alain SICRE

Tél : 06 23 40 35 77

Le mardi à 13 h 30 place Schultz à Galfingue

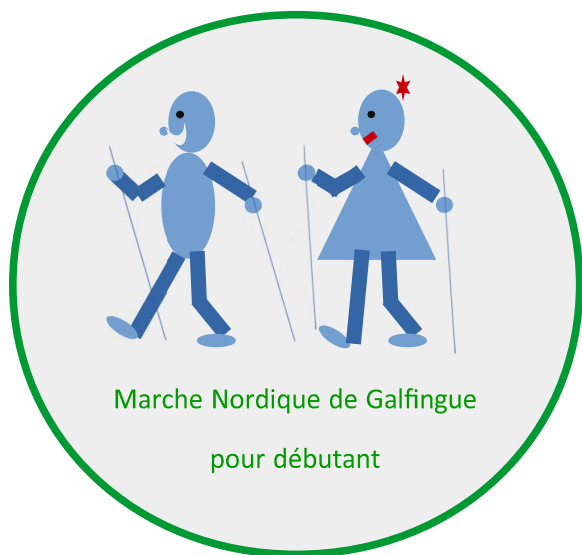
À partir du 6 février 2017

Tarifs : 16 Euros pour la carte de membre

+ 17 euros pour l'activité

Total : 33 euros

Venez faire un essai gratuit, prêt de bâtons possible.



Marche Nordique de Galfingue
pour débutant

ITALIAN
GIEMME
BIO
SLOWFOOD

FAITES
UNE
PAUSE !

NOUVEAU

CAFE OU THE
BIO EN DEGUSTANT
NOS AMARETTI

NEZ DECOUVRIR VOTRE
NOUVELLE EPICERIE ITALIENNE
AVEC DES PRODUITS BIO,
SANS GLUTEN, VEGAN
ET ARTISANAUX

CITE DE L'HABITAT
68460 LUTTERBACH
TEL. FIXE : +33 (0)9 83 91 20 82
TEL. MOB. : +33 (0)6 51 44 74 35

f GIEMME BIO

Boutique GIEMME Bio

Située à la Cité de l'habitat, elle n'est vraiment pas comme les autres...

Jean-Maurice ANNINO habitant de Galfingue, connaît sur le bout des doigts les produits qui s'étalent sur les rayonnages et dans les frigos de sa petite épicerie. Il a écumé plusieurs salons bio en Italie et a effectué une sélection rigoureuse.

L'épicerie fait aussi office, aux heures d'ouverture, de salon de thé/café.

M. ANNINO propose également des plateaux de charcuterie et raclette et des paniers gourmands (livraison gratuite à domicile pour les habitants de Galfingue).

SCOUTS -SECTION GALFINGUE



Mise en place d'un bac par les scouts pour récupérer les bouchons en plastique usagés afin de les recycler et ainsi aider au financement des fauteuils roulants pour personnes handicapés.

Ce bac se trouve sur le parking de la salle polyvalente avec les autres conteneurs.

